

39 HOLDING

Société par actions simplifiée
Capital social : 562.035 euros
Siège social : 20-22, rue Gambetta – 92000 Nanterre
RCS Nanterre B 884 409 061

DÉCISION DU PRÉSIDENT EN DATE DU 11 JUIN 2026 PORTANT TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

L'an deux mil vingt-six, le onze juin,

Monsieur Anthony BRICE, Président de la société 39 HOLDING, société par actions simplifiée au capital de cinq cent soixante-deux mille trente-cinq (562.035) euros, dont le siège social est sis 20-22, rue Gambetta, 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 884 409 061,

Agissant en application de l'article 4 des statuts qui lui confère le pouvoir de décider seul du transfert du siège social en tout lieu de France Métropolitaine,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

PREMIÈRE RÉOLUTION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le Président décide de transférer le siège social de la société à compter du 11 juin 2026 du :

**20-22, rue Gambetta
92000 Nanterre**

au :

**14, rue de la Beaune
93100 Montreuil**

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION – MODIFICATION CORRÉLATIVE DES STATUTS

En conséquence du transfert de siège social décidé ci-dessus, le Président décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit :

« Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé au 14, rue de la Beaune, 93100 Montreuil.

Il peut être transféré en tout autre lieu en France Métropolitaine par simple décision du Président.

Le siège social peut également être transféré en tout lieu en vertu d'une décision collective des associés ou par décision de l'associé unique.

Lors d'un transfert décidé par le Président, celui-ci est autorisé à modifier les Statuts en conséquence.

»

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITÉS

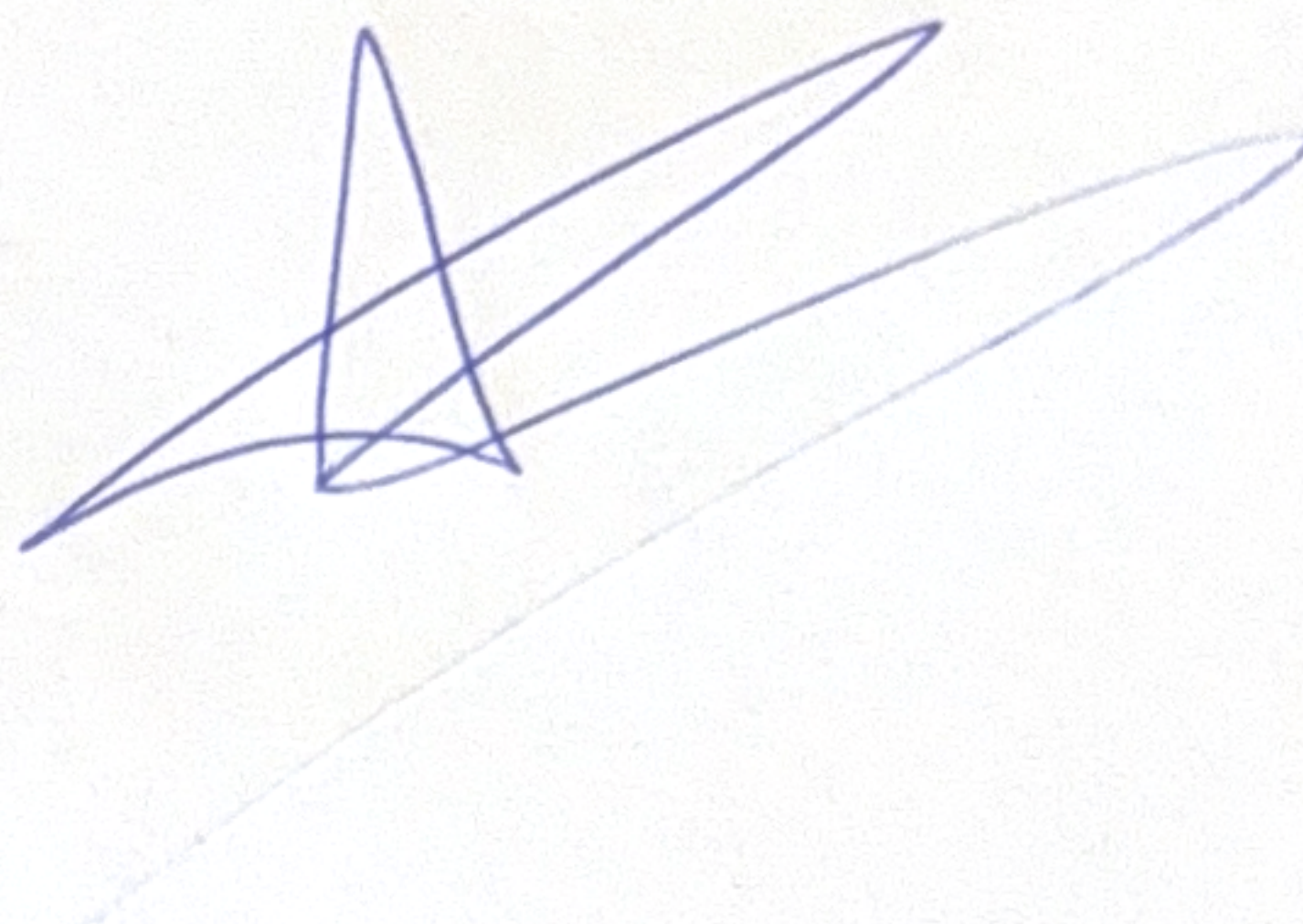
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour effectuer tous dépôts, publications et formalités requis par la loi, notamment auprès du Guichet Unique de l'INPI, du greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny et auprès de tout journal d'annonces légales.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à Montreuil, le 11 juin 2026

Anthony BRICE
Président de 39 HOLDING

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name and title.